

Le 14 avril 2022

Retard dans l'application des tarifs dans les DROM

La Commission InterDROM de la CSMF et le bureau national de la CSMF, alertés dès les premiers jours du dysfonctionnement de l'application des majorations des actes techniques de la CCAM et de l'apparition des nouveaux codes de consultations complexes chez les praticiens des DROM, ont rapidement interpellé la CNAM et son département de la nomenclature.

A la suite de nombreux échanges depuis plus d'une semaine avec la CNAM et du fait du mécontentement légitime des confrères des DROM lié aux rejets systématiques par les CPAM, en lien avec la non préparation des patches de la CCAM version DROM par les éditeurs de logiciels, il apparaît que des correctifs pourront enfin être apportés dans les prochaines 48 heures pour les éditeurs de logiciels "les plus réactifs".

Ceux-ci alertent malgré tout sur la nécessité que les logiciels utilisés actuellement doivent être mis à jour afin qu'ils puissent accepter sans nouveau dysfonctionnement les patches correctifs qui seront proposés.

Dans l'attente de la mise à jour effective des logiciels il est préconisé de suspendre les télétransmissions des actes ayant posé problème.

La commission InterDROM de la CSMF et le bureau national de la CSMF demandent que les médecins des DROMS n'aient pas à subir le préjudice de ces dysfonctionnements et que les CPAM se chargent de régulariser rapidement les rejets consécutifs à ce problème de mise à jour.

CSMF InterDROM

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.